



# RÈGLEMENT INTÉRIEUR

## Ce règlement est à lire par tous les adhérents quel que soit leur âge

L'EVHBC est une association de la loi 1901, affiliée à la Fédération Française de Handball et a pour objectif d'encourager et de permettre la pratique du handball dans le strict respect de l'esprit sportif et de la personne humaine.

Tous les membres de l'association sont tenus de respecter ce présent règlement ainsi que les règlements instaurés par les instances dont dépend le club : Fédération Française de Handball, Ligue Régionale Ile-de-France, Comité 91, Comité National Olympique et du Sport Français, le Ministère de la Jeunesse et des Sports.

Les enceintes sportives étant, par nature, un espace public, toutes les lois et réglementations s'y rapportant s'y appliquent.

## Article 1 – Inscription

Nous rappelons à tous nos adhérents que la cotisation à l'**EVHBC** contribue au fonctionnement de l'organisme, marque l'adhésion au projet associatif, fait vivre l'association et assure l'avenir de celui-ci.

L'activité commencée est due intégralement (sauf cas de force majeure (cf. article 5)).

Pour la création d'une licence, sont **obligatoires** :

- **Dossier complet en ligne**
- **1 photo couleur**
- **Photocopie de la carte d'identité/passeport/livret de famille**
- **Certificat médical pour les majeurs**
- **Attestation de santé pour les mineurs (sur formulaire gesthand)**
- **Autorisations parentales pour les mineurs (sur formulaire gesthand)**

Pour le renouvellement d'une licence :

- **Dossier complet en ligne**
- **Attestation de santé (sur formulaire gesthand)**
- **Autorisations parentales pour les mineurs (sur formulaire gesthand)**

**Le certificat médical a une date de validité de 3 ans avant renouvellement (questionnaire de santé à remplir chaque année).**

Date du retour du dossier d'inscription dans le délai et la date butoir, fixée et communiquée chaque année.

**Passé la date butoir, l'adhérent se verra refuser l'accès au terrain pour des raisons de sécurité.**

## Article 2 – Mutation

Tous joueurs issus d'un autre club affilié à la FFHB et souhaitant s'inscrire dans notre club doit faire une demande de mutation conformément aux règles de la Fédération Française de Handball. Les frais de mutation ne sont pas pris en charge par le club. L'adhérent règle à sa première inscription 50% du montant de la mutation et établie une caution

des 50% restant qui lui seront rendus l'année suivante s'il renouvelle son adhésion pour une 2<sup>e</sup> année. Dans le cas contraire, la caution sera encaissée par le club.

### **Article 3 – Respect général**

Il sera demandé de respecter les horaires aux entrainements ainsi que les convocations lors des matchs. En cas d'absence ou de retard, il est **impératif** de prévenir l'entraîneur.

L'adhésion à l'**EVHBC** engage à être assidu aux entrainements ainsi qu'aux matchs. La pratique du handball nécessite la cohésion, l'esprit d'équipe et le respect du groupe.

**Rappel des respects sportifs (à domicile comme à l'extérieur) :**

- **Le respect envers les entraineurs**
- **Le respect envers le corps arbitral (arbitres, table de marque et responsable de salle)**
- **Le respect envers ses coéquipiers et public présent**
- **Le respect envers les adversaires (joueurs et entraineurs)**
- **Le respect envers les équipements**

**Tout comportement** ne rentrant pas dans l'esprit de l'EVHBC se verra rappeler à l'ordre. En cas de récidive, une exclusion temporaire ou définitive pourra être prise par les membres du bureau. En cas d'exclusion temporaire ou définitive, aucun remboursement ne sera effectué.

Une tenue appropriée à la pratique du handball sera nécessaire lors des entrainements (**short ou pantalon de survêtement, tee-shirt, chaussettes, baskets exclusivement réservées au sport en salle**).

Le club met à disposition un sac avec les tenues de matchs (shorts, maillots). L'entretien d'après match s'effectue par roulement au sein de l'équipe.

### **Article 4 – Déplacement**

Le club ne prend pas en charge la gestion des déplacements lors des matchs à l'extérieur.

Les parents d'adhérents mineurs seront en charge du covoiturage. Ils s'engagent à s'assurer et à effectuer plusieurs covoiturages dans la saison.

En cas d'absence ou d'insuffisance de moyens de transports pour les adhérents mineurs, le déplacement sera annulé. En cas de récidive, l'équipe concernée sera retirée des compétitions jusqu'à la fin de saison.

**Nous comptons sur votre engagement pour accompagner et venir soutenir vos enfants.**

### **Article 5 – Remboursement**

En cas de force majeure (déménagement, inaptitude à la pratique du handball, décès), un éventuel remboursement pourra être étudié par le Bureau. Un justificatif pourra être demandé.

### **Article 6 – Sanctions et amendes**

Tout adhérent, même mineur, faisant l'objet d'une amende infligée par les instances dirigeantes du Handball (Fédération Française de Handball, Ligue Régionale ou Comité Départemental) devra acquitter lui-même le montant de l'amende dans un délai de quinze jours.

### **Article 7 – Responsabilités**

Les encadrants de l'EVHBC sont responsables des adhérents aux heures des entrainements et des matchs seulement. La prise en charge des adhérents par les encadrants de l'EVHBC commence à l'entrée des vestiaires (10 min avant

l'heure de l'entraînement ou de la convocation) et cesse dès la sortie des vestiaires (10 min après l'heure de fin de l'activité) après les entraînements et les matchs.

Le club se décharge de toute responsabilité sur le covoiturage, et le retour à la maison pour les adhérents mineurs qui rentreraient seuls après les entraînements et les matchs.

#### **Article 8 – Produits interdits**

Tout adhérent joueur s'engage à respecter la législation et les règlements fédéraux relatifs à l'interdiction de l'usage de produits dopants et subir, en conséquence, tout examen et prélèvement éventuel.

#### **Article 9 – Rappel**

Nous rappelons qu'il n'y a pas d'entraînement les jours fériés.

Il est rappelé à tous les adhérents que les membres du bureau, membres du conseil administratif et les entraîneurs de l'EVHVC sont bénévoles. Ils donnent de leur temps pour encadrer et animer les différentes équipes, restent à l'écoute et à la bienveillance des adhérents.

Le Président  
M. Sylvain CARON